

tion de critères économiques et techniques, mais aussi écologiques. Quand il est trop tard, l'objectif est de redresser, autant que faire se peut, le mal causé. C'est dans cet esprit que des opérations de piégeage intensif du castor ont été réalisées par les Indiens de Fort-George sur le site du futur réservoir de LG2, tandis que, plus au sud, à Opinaca, on a déménagé des castors par hélicoptère pour les réinstaller à l'abri des travaux.

Les biologistes et les techniciens du lac Hélène, base des spécialistes de l'environnement, s'efforcent de reconstituer, sur les bords des futurs réservoirs, un habitat acceptable pour la petite faune et les poissons. Il leur est apparu d'autre part que, puisque des millions d'arbres devront être perdus lors de la mise en eau, la méthode de déboisement la meilleure et en même temps la plus économique consisterait à laisser jouer les agents naturels, c'est-à-dire le froid et la glace : les troncs d'arbre seront emprisonnés par la glace, de sorte qu'en abaissant le niveau des eaux le poids de la glace les fera craquer. Au dégel, ils seront rassemblés par flottage.

Les spécialistes de l'environnement s'attachent aussi aux zones de détournement et au cours des rivières situé en aval des ouvrages. Un organisme paritaire Indiens-Société d'énergie, qui dispose de trente millions de dollars, tente de trouver les solutions qui permettraient de maintenir une certaine vie aquatique dans les rivières qui vont connaître d'importantes variations de débit. Des ouvrages pourraient être construits pour recréer un débit suffisant, mais il reste à en évaluer le coût et surtout à savoir si ces aménagements ne conduiraient pas, avec la nécessité d'ouvrir des routes et d'installer des campements, à des inconvénients plus grands que les avantages escomptés.

Pour toutes ces opérations et pour les futurs développements hydro-électriques ou miniers, voire touristiques, un outil de base a été élaboré : un précieux inventaire écologique réalisé par le service régional des études écologiques du ministère fédéral de l'environnement. Quatre cent dix mille kilomètres carrés (les trois quarts du territoire de la France) ont été couverts, détaillés en cent

vingt-trois cartes, puis en fiches au vingt millième. A partir de photographies aériennes et de centaines de relevés, les caractéristiques de chaque portion de territoire ont été répertoriées : relief, matériau géologique superficiel, densité du réseau hydrographique, etc. Chaque carte tient compte de deux écosystèmes, l'un terrestre, l'autre aquatique. Des clefs d'interprétation, dites de potentiel, donnent des "points" pour chaque facteur selon l'espèce animale.

Les chercheurs étudient également avec soin la recolonisation naturelle et les processus de reproduction en milieu subarctique. En 1977, trente-deux endroits ont été aménagés pour surveiller les mousses au fort potentiel de recouvrement, les plantes herbacées et les espèces arbustives. Trente-cinq mille boutures de bois tendre ont été cultivées en serre grâce à un système d'arrosage par nébulisation. Pour les boutures de bois dur, on a noté 87 p. 100 d'enracinement chez les peupliers baumiers et les saules. Un plan de réaménagement est en cours d'élaboration, qui permettra de fixer les priorités. Déjà des travaux correctifs ont été entrepris le long de la route de trente-deux kilomètres qui relie l'aérodrome au chantier de la première centrale (LG2). Les bas-côtés ont été engazonnés après avoir été nettoyés. Les carrières ont été comblées afin que les pentes ne provoquent

pas une érosion trop rapide; des flots de terre noire seront bientôt épandus pour favoriser la reprise de la végétation.

Si, depuis quelques années, on se montre plus respectueux de la qualité de l'environnement, il reste que le projet d'aménagement de la baie James n'est pas encore tout à fait admis par les autochtones. Soucieux de défendre leurs droits de chasse, de piégeage et de pêche, et bien résolu à conserver leur mode de vie traditionnel, les Indiens ont mené une dure lutte contre le projet hydro-électrique, réussissant même à obtenir d'un tribunal, en novembre 1973, la suspension des travaux engagés, mesure rapportée huit jours plus tard dans l'attente d'une décision d'appel sur le fond. Par la suite, des négociations furent engagées entre le gouvernement québécois et les représentants des Indiens et Inuit (Esquimaux). Elles aboutirent, en novembre 1975, à une entente, la « convention de la baie James et du nord québécois ». Si le calme règne maintenant dans les villages indiens, il n'en va cependant pas de même dans les villages esquimaux. En effet, les habitants de trois des treize villages inuit, soit près du tiers de la population inuk de la région, ont refusé de voter lors du référendum qui a entériné la convention et refusent de céder leurs droits ancestraux contre les compensations et garanties qui leur sont proposées.



Cultures en pépinière pour le reboisement des sites altérés par les travaux.